

Communiqué du 26 février 2024

La route cantonale Riddes – Isérables / La Tzoumaz rouvrira fin juin

Le Canton a annoncé cet après-midi lors d'une conférence de presse que la réouverture de la route reliant Riddes à Isérables et La Tzoumaz était prévue **pour la fin de mois de juin**. Dans l'intervalle, il garantit que le renforcement de l'offre en transports publics et que les mesures de circulation à travers Isérables seront maintenus.

[Vous trouverez tous les détails dans le communiqué de presse de l'Etat du Valais.](#)

En voici un résumé :

Ce qui a été fait jusqu'à maintenant

Dès les premiers jours qui ont suivi l'effondrement du tunnel de la Becque le 3 février dernier, le Département concerné s'est mobilisé pour permettre une remise en état de l'ouvrage et de la route dans les meilleurs délais. Mais il a d'abord fallu établir les causes de l'évènement et étudier les différentes variantes techniques de réhabilitation.

Chantier en trois phases

Sur la base des analyses effectuées sur le terrain, le Canton est à présent en mesure de présenter les détails du chantier à venir.

- Dans un premier temps, des travaux de sécurisation auront lieu dans la zone de l'éboulement, à l'intérieur même du tunnel. **Ces travaux ont démarré ce lundi matin 26.02.2024.**
- Dans un deuxième temps, il s'agira de reconstruire le tunnel en creusant dans la zone qui aura été consolidée.
- Puis viendront les travaux de finition : réfection de la chaussée et rétablissement des équipements tel que l'éclairage et le drainage des eaux.

Renforcement de l'offre de transports publics maintenue

Afin de répondre aux besoins de la population, le renforcement de l'offre en de transports publics mis en place dans un premier temps pour faire face à la forte affluence touristique des vacances de février sera maintenu jusqu'à la réouverture de la route.

Ainsi, jusqu'à la fin juin, le téléphérique Riddes – Isérables va conserver une cadence au quart d'heure aux « heures de pointe » (matin, soir et week-end). La liaison supplémentaire de 22h10 au départ d'Isérables va également rester.

Concernant le bus Isérables – La Tzoumaz (correspondances), l'offre restera également plus large que l'horaire de base.

Fin de la gratuité, mais des offres avantageuses existent

Comme déjà annoncé, la fin de la gratuité des transports publics entre Riddes et La Tzoumaz prendra effet le lundi 4 mars au matin. Mais le Canton met en avant différentes possibilités de voyager à des prix attractifs, [comme le Pass 13*](#) les cartes multi-courses ou encore les abonnements de parcours.

Trafic routier

Jusqu'à la réouverture de la route, le Canton garantit le maintien des mesures visant à faciliter la mobilité des habitants d'Isérables, La Tzoumaz et Auddes (autorisation de circuler dans les deux sens à travers Isérables en dehors des heures réglementaires).

Une collaboration constructive et fructueuse

Dès les premiers jours qui ont suivi l'éboulement du tunnel de la Becque, chefs de service et responsables de secteurs cantonaux, entreprises de transports publics et communes ont œuvré à trouver des solutions transitoires (trafic routier et transports publics) tout en planchant simultanément sur la réhabilitation de la route et du tunnel. « Nous nous réjouissons que ce travail mené main dans la main ait pu aboutir à une solution somme toute rapide, compte tenu des circonstances et de la complexité de la situation. La réactivité du Canton a été très appréciée par la Commune de Riddes », a déclaré la présidente Christel Duc. Et d'ajouter : « Nous sommes conscients des désagréments subis par la population résidente et toutes les personnes se rendant à La Tzoumaz, que ce soit occasionnellement ou quotidiennement. La Commune de Riddes souhaite ici remercier ses habitants et visiteurs pour leurs précieuses collaboration et leur patience. Il est clair que pour certains, la fin juin paraît encore lointaine, mais l'annonce du calendrier des travaux par le Canton nous apparaît pour notre part réjouissante car elle a le mérite de permettre à tout un chacun de se projeter vers un rétablissement de la situation ».